

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 014	004	2024
---------	-----	------

Date de la convocation et de l'affichage : 09 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	22
Nombre de votants par procuration	7
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (22)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, VAN AGT Laurent, Adjoints,

MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, DEVOS Frédéric, RICHARD Nicolas, PEEL John, THOMAS Loic Conseillers,

Ont donné procuration: (7)

PIRE Olivier procuration à GROYSILLIER Céline LENOIR Sylvie procuration à COURBOT Monique BECK Sabrina procuration à DEHONDT Florence LAMMAR Carole procuration à DUPUITS Laurence DEGRAND Christophe procuration à DEVOS Frédéric LEMOINE Isabelle procuration à RICHARD Nicolas HUGOO Isabelle procuration à PEEL John

Absents/excusés: (0)

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,

l'Adjointe déléguée,

Le Maire.

CALCOEN David

DEHONDT Florence

4) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 15.02.2024

Monsieur le Maire expose :

Vu le recrutement d'un agent au poste de responsable des Ressources Humaines,

Monsieur le Maire précise :

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Toutefois, le Centre de Gestion précise <u>qu'avant toute suppression d'emploi</u>, l'avis du comité social territorial doit être recueilli, sur la base d'un rapport présenté par l'autorité territoriale. L'avis du comité social territorial n'est donc pas nécessaire pour la création de poste.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit :

1. CREATION D'EMPLOI

Administratif

Emploi-grade - CREATION	Catégorie	TC/TNC	Effectif
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	В	35 h	1

Après avoir précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à valider ces modifications et à adopter le tableau des emplois figurant en annexe.

VOTE DU CONSEIL

POUR	Majorité par 22 voix	
CONTRE		
ABSTENTION	7 voix DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe (par procuration), LEMOINE Isabelle (par procuration), RICHARD Nicolas, HUGOO Isabelle (par procuration), PEEL John, THOMAS Loic	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- D'ADOPTE le tableau des emplois communaux.
- DE TRANSMETTRE au représentant de l'Etat pour opérer au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance le 15/02/2024 Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,

Le Maire,

CALCOEN David

MARQUISE Lucas

DEHONDT Florence

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 20/02/2024 et publication ou notification le : 20/02/2024

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,

Le Maire, CALCOEN David

DEHONDT Florence

Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas